

Lausanne, le 4 mai 2021

## **Communiqué de presse**

# **Non à un droit de vote au rabais !** **Impliquer nos jeunes ne veut pas dire en faire des demi-citoyens**

La motion de l'ancienne députée verte Léonore Porchet demandant d'abaisser le droit de vote à 16 ans a été refusée ce jour par le Grand Conseil par 71 voix contre 70 et 3 abstentions. Si ce texte peut donner l'impression de vouloir impliquer plus largement les moins de 18 ans, c'est en réalité un droit au rabais qui leur est proposé. En effet, la motionnaire demandait d'abaisser le droit de vote à 16 ans, mais sans abaisser l'âge du droit à l'éligibilité. Or, en dissociant droit de vote et droit d'être élu, nos jeunes deviendraient avant tout des demi-citoyens ne jouissant que d'une partie des droits politiques. Comme l'a rappelé notre président en plénum, la réflexion actuelle sur la majorité civile peut se poser de façon globale. Cependant, il est nécessaire de ne pas séparer la majorité civique de la majorité civile afin d'assurer un système cohérent.

Le PLR Vaud soutient vivement les commissions, conseils ou parlements des jeunes : ces initiatives ainsi que celles du tissu associatif familiarisent nos jeunes au monde politique et participent à leur éducation civique. En complément, notre député PLR Grégory Devaud déposera prochainement une intervention afin de soutenir ou de renforcer les cours de citoyenneté donnés à nos jeunes à l'école obligatoire.

Enfin, le PLR Vaud est heureux de pouvoir compter parmi ses membres des jeunes dès 14 ans qui se révèlent extrêmement actifs au sein de notre section jeunesse (JLRV) dans laquelle chacune et chacun a la possibilité d'exprimer son opinion et de la défendre, même sans avoir atteint l'âge de la majorité.

---

### **Contacts :**

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

**Grégory Devaud**, député PLR au Grand Conseil, 079 641 64 37

**Maxime Meier**, président des JLRV, 078 669 00 69